



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de la réglementation  
et des collectivités locales

Affaire suivie par M. LOUIS-JEAUNET  
Bureau des collectivités locales, des élections  
et des activités réglementées  
Tél : 03 86 60 71 33  
mél : pref-activites-reglementees@nievre.pref.gouv.fr

## Arrêté BCLEAR/2023/ 932 Établissant pour l'année 2024 la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour le département de la Nièvre

Le préfet de la Nièvre  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code rural et de la pêche maritime et notamment son article R.142-3 ;

**Vu** la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée par l'article 3 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;

**Vu** la loi n° 86-897 du 1<sup>er</sup> août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

**Vu** le décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour l'application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi 86-897 du 1<sup>er</sup> août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

**Vu** le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales, modifié par le décret no 2022-1393 du 31 octobre 2022 ;

**Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Michaël GALY en qualité de préfet de la Nièvre ;

**Vu** les nouvelles lignes directrices 2022 du Ministère de la Culture ;

**Vu** les demandes et les justificatifs fournis par les différents journaux ;

**Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général ;

### ARRETE

**Article 1er** : La liste des journaux habilités à publier, en 2024, les annonces judiciaires et légales est établie ainsi qu'il suit pour le département de la Nièvre :

JOURNAUX	SIEGE SOCIAL	ZONE D'HABILITATION
<b><u>Quotidien</u></b> Le Journal du Centre	45 rue du Clos Four BP 90124 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2	Ensemble du département
<b><u>Hebdomadaires</u></b> Le Journal du Centre Dimanche	45 rue du Clos Four BP 90124 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2	Ensemble du département
Terres de Bourgogne	1 rue des Coulots CS 80075 21110 Bretenière	Ensemble du département
Le Régional de Cosne et du Charitois	45 rue du Clos Four BP 90124 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2	Ensemble du département

PRESSE EN LIGNE	SIEGE SOCIAL	ZONE D'HABILITATION
Le Journal du Centre : lejdc.fr	45 rue du Clos Four BP 90124 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2	Ensemble du département
Terres de Bourgogne : www.agribourgogne.fr	1 rue des Coulots CS 80075 21110 Bretenière	Ensemble du département

**Article 2 :** Pendant l'année 2024 et pour le département de la Nièvre, le journal « Terres de Bourgogne » 1 rue des Coulots – 21110 Bretenière, est également habilité à recevoir les appels de candidature de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER).

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Nièvre et notifié au ministère de la culture et à l'association de la presse pour la transparence économique (APTE) ainsi qu'au procureur de la République, au président de la Chambre des Notaires, à la directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté et aux Directeurs des journaux intéressés.

Fait à Nevers, le **15 DEC. 2023**

Le Préfet,

  
Pour le Préfet et en délégation,  
Le Secrétaire Général

Ludovic PIERRAT